



## Opportunités

Le fonds investit dans un portefeuille d'actions largement diversifié et s'attache à exploiter des opportunités de rendement variées.

Le fonds est géré de manière active par une équipe qualifiée, selon une approche fondamentale visant à identifier les placements que le gestionnaire financier considère comme étant les plus prometteurs et à offrir aux investisseurs des opportunités de gains intéressantes.

## Risques

Le fonds investit (directement ou indirectement, au moyen de dérivés) dans des actions pouvant être soumises à des fluctuations de valeur importantes.

Capital sous risque: Les instruments financiers engendrent un facteur de risque. Par conséquent, la valeur de l'investissement et le rendement qui en résulte peuvent varier et la valeur initiale de l'investissement investi ne peut pas être garantie.

## Glossaire

**Alpha (Jensen):** L'alpha mesure la performance d'un placement (fonds) par rapport à son indice de référence (benchmark). Un alpha positif signifie que la valeur d'un fonds a généré un rendement supérieur à l'indice de référence.

**Beta:** Le facteur bêta décrit dans quelle mesure le cours d'une action reproduit l'évolution de valeur d'un indice, soit si l'action évolue mieux ou moins bien que le marché.

**Corrélation:** Mesure statistique établissant le rapport linéaire (ou degré de parallélisme) entre deux séries de chiffres, comme par exemple la performance de deux placements en actions.

**Duration:** Elle désigne la durée d'immobilisation du capital dans un placement monétaire, obligataire ou dans d'autres droits de créance et en définit la sensibilité du prix envers les modifications de taux. À la différence de la durée résiduelle, la duration tient compte des paiements d'intérêts et d'autres récupérations du capital investi.

**Duration modifiée:** Il s'agit d'un indicateur de risques qui mesure l'effet des fluctuations de cours sur un emprunt ou un portefeuille d'emprunts.

**Duration résiduelle:** Période restante avant la date d'échéance pour le remboursement d'une obligation.

**Fonds faitier:** Egalement nommé fonds de fonds. Il s'agit d'un fonds de placement qui investit sa fortune dans d'autres fonds cibles.

**High watermark:** Le principe du «high watermark» prévoit le plafonnement ou le relèvement éventuel de la commission de performance. Selon ce principe, le gestionnaire du fonds en investissements ne perçoit de rémunération correspondante que lorsque le fonds dépasse le niveau de rendement le plus haut jamais atteint depuis lors.

**Indice de référence:** l'indice de référence ou Benchmark (BM) sert de base de comparaison pour mesurer la performance réalisée par un fonds de placement.

**Information Ratio:** Pour l'Information Ratio, on établit le rapport entre le rendement supplémentaire obtenu et le risque supplémentaire encouru. La valeur obtenue peut être utilisée pour une évaluation de la gestion active.

**Ratio Sharpe:** Le ratio Sharpe (performance corrigée du risque) est obtenu en calculant la différence entre le rendement moyen annualisé et le rendement sans risque. Le résultat est divisé par l'écart-type annualisé des rendements. Plus la ratio Sharpe est élevé et meilleure est la performance du fonds par rapport au potentiel de risque de son portefeuille.

**Rendement à l'échéance:** Le rendement à l'échéance (« yield to maturity » en anglais) est le rendement moyen que génère un placement chaque année s'il est conservé jusqu'à l'échéance.

**Risk rating (SRI):** L'indicateur synthétique de risque repose à la fois sur la mesure du risque de marché et sur celle du risque de crédit. La mesure du risque de marché se fonde sur une mesure de la volatilité annualisée, calculée sur les 5 dernières années de l'historique si disponible. En l'absence d'un historique de performance sur 5 ans, les données sont complétées par celles d'un fonds de référence, de l'indice de référence ou d'une simulation historique, selon le cas. Ce profil est déterminé sur la base de données historiques qui, en tant que telles, peuvent ne pas constituer des indicateurs fiables du profil de risque futur. La mesure du risque de crédit évalue les risques de crédit et de concentration au sein du portefeuille. Les indicateurs ne sont pas garantis et peuvent évoluer au fil du temps. La catégorie la plus basse ne signifie pas « sans risque ».

**Total Expense Ratio (TER):** Le Total Expense Ratio (TER) indique la totalité des frais encourus par le fonds sur un an et est exprimé en pourcentage. Le TER permet une comparaison précise des coûts des fonds de différentes sociétés.

**Tracking Error:** Le Tracking Error mesure l'écart de rendement d'un fonds par rapport à son benchmark.

**Volatilité:** Indicateur de risque concernant la bande de fluctuation d'une valeur (par exemple le cours ou le rendement d'un papier-valeur ou d'une part de fonds) durant une période déterminée; la volatilité est reproduite le plus souvent sous forme d'écart type. Plus la volatilité est importante et plus la bande de fluctuation sera élevée.

**Yield to worst:** taux de rendement le plus faible qu'un investissement dans une obligation remboursable est susceptible de générer, sous réserve de l'absence de défaillance de ladite obligation.

## Disclaimer

### Informations juridiques importantes

Source: Carne Global Fund Managers, sauf mention contraire. (Le cas échéant et sauf mention contraire, la performance est indiquée nette de frais, sur la base des VNI). Carne Global Fund Managers n'a procédé à aucune vérification indépendante des informations en provenance d'autres sources et Carne Global Fund Managers ne formule aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude, leur véracité ou leur exhaustivité. Le présent document n'est pas destiné à être distribué à ou utilisé par des personnes physiques ou morales dont la nationalité ou respectivement la résidence, le domicile ou le siège social relève d'un Etat ou d'un Pays dans lequel une telle distribution, publication, mise à disposition ou utilisation va à l'encontre de lois ou autres réglementations. L'utilisation ultérieure des descriptions de fonds contenues aux présentes relève exclusivement de la responsabilité de l'intermédiaire.

Ce document ne constitue en rien un conseil d'investissement, juridique, fiscal ou autre, ni une base suffisante sur laquelle fonder une décision d'investissement ou d'une autre nature. Il s'agit d'un document promotionnel.

Les opinions exprimées aux présentes sont celles du gérant au moment de la publication et peuvent évoluer. **Le cours des actions peut évoluer à la hausse comme à la baisse et dépendra des fluctuations des marchés financiers, sur lesquelles Carne Global Fund Managers n'a aucun contrôle. Par conséquent, il existe un risque que l'investisseur ne récupère pas le montant investi. La performance passée ne préjuge pas des résultats présents ou futurs et les références à des titres ne constituent pas des recommandations d'achat ou de vente de ces titres.** Le présent document ne constitue pas une invitation à investir dans une stratégie ou un produit Carne Global Fund Managers. Toute décision d'investissement ne peut être prise qu'après avoir lu attentivement le prospectus en vigueur, le mémorandum d'offre, le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI), les statuts ainsi que les derniers rapports annuel et semi-annuel (la « documentation légale ») et consulté un spécialiste financier et fiscal indépendant. La documentation légale peut être obtenue gratuitement sous format papier aux adresses indiquées ci-dessous. Il est possible que certains compartiments ne soient pas enregistrés à la vente dans toutes les juridictions. Aucune activité de commercialisation active ne doit dès lors être mise en œuvre à leur égard. Les souscriptions seront uniquement acceptées, et les parts ou actions, émises, sur la base du prospectus du fonds en vigueur.

Les actions du fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la Loi américaine sur les valeurs mobilières (Securities Act) de 1933, telle que modifiée (la « Loi sur les valeurs mobilières ») et le fonds n'est pas enregistré en vertu de la Loi américaine sur les sociétés d'investissement (Company Act) de 1940, telle que modifiée (la « Loi sur les sociétés »). Par conséquent, ces actions ne peuvent être proposées, vendues ou distribuées aux Etats-Unis ou à des ressortissants américains, à moins qu'elles ne bénéficient d'une exemption d'enregistrement en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières et de la Loi sur les sociétés. Parmi les produits Carne Global Fund Managers, certains ne peuvent être souscrits par des investisseurs américains.

Ce document/Cette présentation mentionne un ou plusieurs compartiments de Carne Global Fund Managers Funds domiciliés au Luxembourg, chaque société une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples appliquant le principe de la séparation des engagements entre compartiments, régie par le droit luxembourgeois et agréée par la CSSF en tant que Fonds OPCVM conformément à la Directive 2009/65/CE, et dont le siège social est sis 3, Rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg. La Société de gestion est Carne Global Fund Managers (Luxembourg) S.A. 3, Rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

**BELGIQUE:** Le mot «fonds» utilisé dans cette brochure doit être compris comme SICAV, compartiment de SICAV ou fonds commun de placement. Les investisseurs supportent les taxes de bourse et les commissions habituelles. Il est recommandé aux investisseurs de se renseigner auprès de conseillers professionnels quant aux conséquences sur leur situation fiscale individuelle attachées à leurs investissements dans le fonds. Les Tarifs effectivement prélevés doivent respecter à tout moment les dispositions du prospectus. Un impôt de 30% ("précompte mobilier", tel qu'il peut être modifié) est appliquée aux dividendes versés par, Multicooperation SICAV, Multipartner SICAV, Multitrangle SICAV, Multilabel SICAV ou Multiflex SICAV. La version en anglais ou en français du prospectus, la dernière version des rapports annuels et semi-annuels, de même que la version en français du Document d'information clé pour l'investisseur sont mises gratuitement à la disposition du public auprès du siège social de la Société en Irlande, ainsi qu'auprès de ABN AMRO Bank N.V., succursale de Belgique (prestataire de services financiers en Belgique), situé Roderveldlaan 5 bus 4, 2600 Berchem Belgique. La valeur nette d'inventaire est publiée sur le site internet [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com). Pour introduire une plainte, les investisseurs sont invités à s'adresser à Carne Global Fund Managers (Luxembourg) S.A. 3, Rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

**FRANCE:** Des exemplaires du prospectus de vente, du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) ainsi que les rapports annuels et semi-annuels sont mis gratuitement à disposition du public, en anglais, respectivement pour les DICI en français, au siège central de l'agent centralisateur en France: CACEIS Bank, entité domiciliée au 1-3, place Valhubert-75013 Paris ou sur le site internet [www.carnegroup.com](http://www.carnegroup.com).

**LUXEMBOURG:** Les documents juridiques en anglais peuvent être obtenus gratuitement auprès de Carne Global Fund Managers (Luxembourg) S.A. ou sur Internet à l'adresse [www.carnegroup.com](http://www.carnegroup.com).

**SUISSE:** Les documents légaux sont disponibles gratuitement en allemand, à disposition du public auprès du représentant en Suisse: Carne Global Fund Managers (Switzerland) Ltd., Beethovenstrasse 48, 8002 Zurich ou sur le site internet [www.carnegroup.com](http://www.carnegroup.com). L'Agent de paiement en Suisse est la banque State Street Bank International GmbH, Munich, Zurich Branch, Beethovenstrasse 19, Postfach, 8027 Zurich.